

inFO *Préf*

N°188



AVRIL MAI JUIN 2026



ADHÉRER EN LIGNE C'EST POSSIBLE !

Vous êtes agents de la filière administrative, technique, sociale ou contractuels, notre syndicat vous offre la possibilité d'adhérer directement en ligne !

Pour cela, il vous suffit de vous rendre directement sur notre site internet en cliquant sur ce lien :

[HTTPS://FOPREF-SMIFR/](https://fopref-smi.fr/)

Ou de flasher le QR code ci-dessous depuis votre smartphone



SOMMAIRE

EDITO	03
UNITE MI FO	04
SERVICES ÉTRANGERS	05
CONTRÔLE BUDGÉTAIRE	08
ACTION SOCIALE	11
FGF FO	13
CONGE NAISSANCE	14
SGAMI	15
VIE DES SECTIONS	16
LE MOT DES RETRAITES	18



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DE PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
13 RUE CAMBACÉRÈS IMMEUBLE LAMARTINE 75008 PARIS
ADRESSE POSTALE : 11 RUE DES SAUSSAIES 75008 PARIS
TEL : 01 40 07 62 91
EMAIL : FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR
SITE INTERNET : WWW.FOPREF-SMI.FR

Directeur de publication : Christine MAROT
Rédacteur en chef : Romuald DELIENCOURT
Conception : Romuald DELIENCOURT

BULLETIN N° 188 TRIMESTRIEL
AVRIL MAI JUIN 2026
DÉPÔT LÉGAL : 2ÈME TRIMESTRE 2026
N° COMMISSION PARITAIRE :
CPPAP 0330 S 07569
VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2030
N° ISSN : 0154 – 7895



Chères et chers camarades,

Lors du dernier CSA Ministériel, l'Administration a présenté sa réforme pour le Corps de Conception et de Direction (le corps des commissaires de Police). En exposant ce plan, le ministère de l'Intérieur devient le champion de l'injustice sociale !



C'est pourquoi, notre syndicat FO PREF SMI a participé activement à la rédaction d'un courrier adressé au ministre de l'Intérieur M. Laurent NUNEZ par notre fédération UN1TE MI FO. Cette lettre cinglante, en date du 16 juin dernier, développe l'opacité et la révélation in extremis aux syndicats de cette réforme. Un symbole de plus du mépris affiché envers le dialogue social, réduit à une coquille vide.

Pire : alors que le ministère brandit la contrainte budgétaire pour justifier le gel des revendications légitimes (alignement de l'IFSE, revalorisation des grilles indiciaires, primes non versées...), il trouve miraculeusement des millions pour quelques-uns. Le CCD se verrait offrir des accélérations de carrière (échelons réduits à 1 an) et des hausses de 994 à 1 349 € mensuels par agent.

Pendant ce temps, nos collègues de catégorie C et nos jeunes collègues B (dont les échelons sont sous le SMIC) sont priés de patienter indéfiniment.

La vidéo partagée sur ce lien <https://www.youtube.com/shorts/1X9T5P6m7Ag> témoigne notre colère. Comment expliquer une telle réforme à des personnels administratifs, techniques et sociaux qui subissent depuis des années une perte de leur pouvoir d'achat, un gel du montant du CIA, des taux d'avancement insuffisants !

Pour FO PREF SMI, le message est clair : certains comptent, les autres non.

Les commissaires de Police bénéficieraient de privilèges déconnectés des réalités du terrain, tandis que les policiers, administratifs, techniques, SIC, ouvriers d'État, contractuels... voient leurs droits bafoués.

Notre fédération UN1TÉ.MI-FO a raison de sonner l'alarme, cette réforme adoptée en l'état, fragilisera la cohésion du ministère.

Deux poids, deux mesures ?

Non. La justice sociale doit être pour tous, ou elle n'est qu'une illusion.

Face à ce scandale, FO PREF SMI ne restera pas silencieuse. Si le ministère persiste à ignorer les revendications légitimes, la mobilisation s'imposera au sein de notre périmètre. Car un ministère qui divise ses agents affaiblit la République.

Bien amicalement,

Christine MAROT,
secrétaire générale

**UN PROJET DÉCOUVERT
AU DERNIER MOMENT !**

UNITÉ-MI-FO dénonce une réforme du Corps de Conception et de Direction (CCD) préparée sans véritable concertation avec les organisations syndicales représentatives. Une méthode qui illustre la dégradation continue du dialogue social au ministère.

ET PENDANT CE TEMPS...

- € Des agents de catégorie C avec des indices en dessous du SMIC !
- 👁 Des gardiens de la paix dont les premiers échelons sont en dessous du SMIC !
- 📁 Des personnels administratifs de catégorie C toujours en attente d'alignement de l'IFSE, et tous les personnels techniques, SIC ou ouvriers d'État exclus !
- 📈 L'augmentation du CIA toujours attendue !
- 📈 Des taux de promotion toujours insuffisants !
- 📄 Des contractuels sans visibilité de carrière !
- 🖥 Des agents SIC écartés au profit d'officiers de gendarmerie ou de policiers nationaux sur des postes à responsabilités dans les structures du numérique !
- ⚖ Les policiers du CEA victimes d'un reclassement inique générant incohérences de carrière, inversions et blocages indiciaires durables !
- 🔍 Les enquêteurs de la BRI toujours en attente d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement !
- 🛡 Les CRS à qui l'anticipation de la revalorisation de l'IJAT est refusée !
- 🚫 Tous les agents exclus de certaines primes, au motif récurrent que « le budget ne le permet pas » !
- 🏢 Les agents des services centraux engagés toute l'année en mission opérationnelle mais exclus de certains dispositifs indemnitaires !
- 🏠 À l'ensemble des agents du ministère à qui l'on retire 10 % de leur rémunération en cas d'arrêt maladie !
- 🔬 Les personnels de police technique et scientifique pour lesquels aucun engagement du protocole 2022 n'a été tenu !
- 👤 Les policiers adjoints, pour 100 € de plus que le SMIC, exposés aux mêmes risques que les fonctionnaires de police !
- 🌊 Les policiers adjoints ultra-marins, seuls agents des FSI à ne pas bénéficier de la prime de vie chère !
- 👥 Aux FTSI, à tous les formateurs, motocyclistes, agents des services de renseignement... !
- 🏠 Aux blessés en service, privés de soins ou obligés de les financer : quand leur administration ne paye pas les professionnels de santé, faute de budget !
- ★ Aux majors occupant des emplois de filières d'officiers qui n'observent aucune création de postes de RULP, depuis 2 ans !

**CETTE LISTE EST
LOIN D'ÊTRE EXHAUSTIVE !**

RÉFORME DU CCD :

**DE L'ARGENT POUR QUELQUES-UNS,
MAIS TOUJOURS PAS POUR
L'ENSEMBLE DES AGENTS !**

POUR LE CCD :

- ✓ Accélération de carrière
- ✓ Échelons réduits à 1 an ou 1 an et demi
- ✓ Jusqu'à +274 points d'indice
- ✓ Plus de 1 300 € mensuels supplémentaires pour certains agents !



**LE SOMMET
DE LA PYRAMIDE**



TOUS LES AUTRES AGENTS

TOUJOURS ATTENDRE !

Dans un contexte budgétaire contraint invoqué pour refuser de nombreuses revendications, le ministère choisit de revaloriser le sommet de la pyramide.

IL NE PEUT Y AVOIR DEUX POIDS, DEUX MESURES !

À défaut, c'est la cohésion même de la Police nationale et du ministère de l'Intérieur qui sera fragilisée.

**S'IL Y A PLUS D'ARGENT,
CELA DOIT VALOIR POUR TOUS !**

UNITÉ.MI-FO EXIGE :

- Des décisions justes, équilibrées et cohérentes
- Des avancées pour tous les personnels
- Une reconnaissance du travail réel des agents de terrain
- Le respect des engagements du protocole 2022
- L'ouverture rapide de négociations sur l'ensemble de ces sujets



UNITÉ.MI-FO ne peut accepter cette logique. Ne pas la dénoncer reviendrait à trahir nos mandants ainsi que l'ensemble des personnels du ministère. Nous attendons des avancées pour tous, pas pour quelques-uns !

LE PLAN D'URGENCE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET LE RÔLE CLÉ DES AGENTS DES SERVICES ÉTRANGERS

Avec 930 000 dossiers en attente et un délai moyen de traitement de 117 jours (contre un objectif de 55 jours), les services « Séjour » des préfectures traversent une crise sans précédent. Cette situation conduit à des conséquences dramatiques pour les étrangers : pertes d'emploi, précarité administrative, ou impossibilité de régulariser leur situation.

Face à cette urgence, le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a annoncé le 5 avril 2026 un plan de renfort exceptionnel : 500 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires (vacataires ou contractuels) seront recrutés, accompagnés d'une enveloppe de 2 millions d'euros, pour accélérer l'instruction des dossiers. Ces agents seront exclusivement affectés aux renouvellements de titres, avec une priorité pour l'immigration professionnelle, un secteur en tension (BTP, santé, restauration).



Ce plan s'appuie sur l'engagement des agents des services étrangers, dont le travail quotidien est marqué par :

Une charge de travail accrue : En 10 ans, le nombre de titres et documents provisoires de séjour valides a augmenté de 57 %, tandis que les effectifs peinent à suivre. Les agents doivent gérer des flux dématérialisés croissants (80 % des demandes traitées via l'ANEF en 2025) tout en maintenant un accueil physique et téléphonique pour les usagers éloignés du numérique.

Des missions complexes : Leur rôle ne se limite pas à l'instruction des dossiers. Ils doivent aussi :

Lutter contre la fraude (contrôles a posteriori, vérification des pièces justificatives, collaboration avec la police aux frontières.

Accompagner les usagers via les Points d'Accueil Numérique (PAN) et le Centre de Contact Citoyens (CCC), pour les aider à déposer leurs demandes sur l'ANEF ou résoudre les blocages techniques.

Gérer les situations d'urgence (ex. : délivrance de récépissés pour éviter les ruptures de droits), avec des circuits de validation différenciés selon la criticité des dossiers.

« Les agents sont en première ligne pour concilier rapidité et rigueur, tout en faisant face à des usagers souvent en situation de détresse. Leur expertise est indispensable pour sécuriser les décisions et éviter les contentieux. »

Extrait du Guide de fonctionnement des services « Séjour » 2026.

Le ministère s'appuie sur trois leviers principaux pour réduire les délais :

Renfort Humain :

- 500 ETP supplémentaires (vacataires ou contractuels) pour les renouvellements, avec une priorité accordée aux titres de séjour.
- Formation accélérée des nouveaux agents, avec des parcours adaptés (tels que : tutorat, modules en ligne via la plateforme FORMI) et une cartographie des compétences pour éviter les goulots d'étranglement.

Simplification des Procédures :

- Allongement de la validité des empreintes biométriques (passant de 5 à 10 ans), ce qui réduit les déplacements des usagers.
- Automatisation des Attestations de Prolongation d'Instruction (API) d'ici fin 2026, pour prévenir les ruptures de droits et libérer du temps pour l'instruction.
- Harmonisation des listes de pièces justificatives (refonte de l'annexe 10 du CESEDA prévue pour l'été 2026) et limitation des demandes de compléments pour fluidifier les dossiers.

Modernisation des Outils :

- Amélioration de l'ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France) : correction des incohérences avec les exigences réglementaires, et déploiement d'un module « fabrication et remise » pour dissocier les sites d'instruction et de remise des titres.
- Pilotage visuel des stocks (ex. : pochettes colorées par typologie de dossier) et suivi des indicateurs en temps réel via ANEF.

Bien que ce plan reflète une forte volonté politique, son succès dépendra de plusieurs facteurs :

- Rapidité de mise en œuvre : Les préfectures doivent recruter et former les 500 ETP d'ici la fin 2026, tout en intégrant les nouveaux agents dans des équipes déjà sous pression.
- Coordination entre services : Les agents des services « Séjour » doivent collaborer étroitement avec les PAN, le CCC, les sous-préfectures et les partenaires extérieurs (police, parquets, OFII) pour éviter les doublons et les retards.
- Lutte contre la fraude : Renforcer les contrôles a posteriori (2 à 3 % des dossiers) et sécuriser les habilitations des agents aux systèmes d'information (ANEF, AGDREF).

« L'objectif est clair : éviter que des personnes perdent leur emploi parce que leur titre n'est pas renouvelé à temps. Mais pour y parvenir, il faut aussi donner aux agents les moyens de travailler sereinement. » Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur.

Et Après ?

Le ministère a fixé un délai de 6 mois (jusqu'à novembre 2026) pour corriger les dysfonctionnements de l'ANEF, sous peine de sanctions du Conseil d'État. Pour les agents, ce plan représente une occasion de moderniser leurs méthodes, mais également un défi humain : allier rapidité, qualité et accompagnement des usagers, dans un contexte de charge de travail sans précédent.

C'est pourquoi notre syndicat FO PREF SMI continue de défendre ces revendications pour nos collègues affectés à cette mission. Nous avons obtenu un CIA supplémentaire et une attention particulière sur les déroulements de carrière. Cependant, cela ne suffit pas. FO PREF SMI réclame toujours une augmentation du nombre de points de NBI, une ventilation plus large, ainsi qu'un passage de C en B pour tous les collègues instructeurs. Nous demandons aussi un renforcement des effectifs titulaires et de meilleures conditions de travail en termes d'horaires, de postes physiques et de pression morale.

Nous continuerons à défendre cette mission comme toutes les autres missions de notre périmètre !



Adhérer en ligne : c'est possible !

Vous êtes administratifs, techniques, contractuels ou de la filière sociale, notre syndicat national vous offre la possibilité d'adhérer directement en ligne !

 **c'est simple et rapide**

il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous
pour accéder directement à notre site internet

 <https://www.fopref-smi.fr/>

ou de scanner le QR code directement en bas à gauche.

Bonne visite à toutes et tous sur notre site internet, et à très bientôt !



le **1^{er}** syndicat
des PREFS, SGCD,
SGAMI ET JA



Contrôle budgétaire des collectivités territoriales : une mission stratégique qui mérite reconnaissance et moyens

Lors du Comité Social d'Administration Préfectures-SGCD du 1er juin 2026, un rapport consacré au contrôle budgétaire des collectivités territoriales a été présenté aux représentants du personnel.

Cette présentation a permis de mettre en lumière une mission essentielle exercée quotidiennement par les agents des préfectures, au service de la sécurité juridique et financière des collectivités locales.

À travers le contrôle des budgets des communes, départements, régions et établissements publics de coopération intercommunale, les préfectures veillent au respect des règles budgétaires, à l'équilibre financier des collectivités et à la bonne utilisation des deniers publics. Une mission souvent méconnue mais pourtant fondamentale pour garantir la transparence et la solidité des finances locales.

L'évolution constante de la réglementation, la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) et de la nomenclature M57, ainsi que la multiplication des contrôles attendus des services, rendent cette mission toujours plus complexe et exigeante. Les agents chargés du contrôle budgétaire doivent maîtriser des règles juridiques et comptables particulièrement techniques, analyser des volumes importants de documents et intervenir dans des délais souvent très contraints.

Le guide national du contrôle des actes budgétaires présenté à cette occasion illustre l'étendue des vérifications réalisées par les services préfectoraux et la technicité attendue des agents chargés de cette mission.

FO PREF SMI rappelle la réalité du terrain

À l'occasion de ce CSA, FO Préfectures et des Services du Ministère de l'Intérieur a tenu à rappeler l'importance de cette mission pour l'État mais également les difficultés rencontrées quotidiennement par les collègues qui en ont la charge.

Notre organisation syndicale a notamment souligné que les exigences croissantes de contrôle ne s'accompagnent pas toujours des moyens humains nécessaires.

Dans de nombreux services, les agents doivent faire face à une augmentation continue de la charge de travail alors même que les effectifs demeurent insuffisants. Cette situation génère une pression importante sur les personnels et fragilise l'exercice serein de missions pourtant essentielles.

FO PREF SMI a rappelé que derrière chaque procédure, chaque analyse budgétaire se trouvent des agents investis, dont l'expertise et l'engagement permettent à l'État d'assurer pleinement son rôle de contrôle.

Les échanges ont également permis d'évoquer les perspectives d'évolution du contrôle budgétaire. Quelle place pour l'intelligence artificielle demain ?

L'administration développe progressivement des outils numériques toujours plus performants permettant d'automatiser certaines vérifications et de détecter plus rapidement les anomalies dans les actes transmis.



Pour FO PREF SMI, ces évolutions technologiques soulèvent une question essentielle : quelle sera demain la place de l'expertise humaine dans le contrôle des actes ?

Si l'intelligence artificielle peut constituer une aide précieuse pour les agents et faciliter certaines tâches répétitives, elle ne saurait remplacer l'analyse, le discernement et l'appréciation juridique que requiert l'examen de situations souvent complexes.

Notre organisation sera particulièrement vigilante à ce que ces évolutions ne servent pas de prétexte à une nouvelle réduction des effectifs ou à une dévalorisation des compétences développées par les agents des préfectures.

FO PREF SMI continuera de défendre les collègues exerçant cette mission essentielle et revendique :

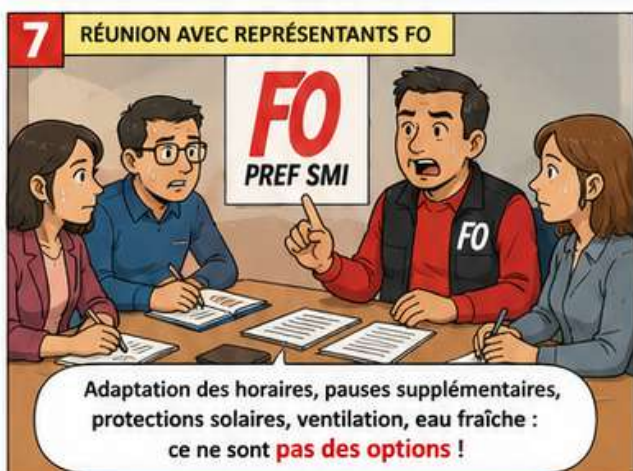
- **Un passage de C en B pour les collègues en charge de cette mission ;**
- **le maintien et le renforcement des effectifs ;**
- **une reconnaissance accrue de l'expertise développée dans les services de contrôle ;**
- **des formations adaptées aux évolutions réglementaires et numériques ;**
- **des garanties sur la place de l'humain dans les futurs dispositifs d'intelligence artificielle.**

Le contrôle budgétaire des collectivités territoriales constitue un pilier de l'action de l'État dans les territoires. Il mérite des moyens à la hauteur des responsabilités confiées aux agents qui l'exercent quotidiennement. FO s'oppose à toute fusion des missions contrôle budgétaire avec le contrôle des marchés publics





CANICULE AU TRAVAIL : JUSQU'OU FAUDRA-T-IL ATTENDRE ?



**FO PREF SMI EXIGE DES MESURES IMMÉDIATES
POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES AGENTS !**



Le ministère de l'Intérieur sous tension : l'action sociale, variable d'ajustement des arbitrages budgétaires 2026 ?

Un1té MI FO a tiré la sonnette d'alarme lors de l'assemblée plénière de la commission nationale d'action sociale (CNAS) du 15 juin 2026 : l'action sociale, pilier de la cohésion et de l'attractivité de la fonction publique risque de devenir la variable d'ajustement des restrictions interministérielles. Dans la déclaration préalable à cette instance, Un1té MI FO dénonce une baisse historique des moyens, malgré une stabilité budgétaire en trompe-l'œil.

-18% pour l'Action Sociale Interministérielle : un signal inquiétant

Car oui, le budget alloué à l'Action Sociale Interministérielle (ASI) a été amputé de plus de 19 millions d'euros par rapport à 2025, soit une chute de 18%. Une réduction qui s'ajoute à l'absence de prise en compte de l'inflation, transformant la stabilité apparente du budget du ministère en diminution réelle des ressources.

Pire : les Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS), essentielles pour répondre aux besoins locaux, voient leur enveloppe divisée par deux.

Deux décisions récentes de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) cristallisent la colère et sont un coup dur pour les agents, déjà confrontés à des difficultés de recrutement et un turnover croissant :

La circulaire du 12 mai 2026 supprime la tranche de 200 € du Chèque Emploi Service Universel (CÉSU) pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans, réservant désormais cette aide aux seules familles monoparentales. Une mesure qui « va toucher de plein fouet nos collègues », souligne FO.

Le gel des Prestations Interministérielles (PIM) en 2026, sans revalorisation, alors que le coût de la vie continue de peser sur le pouvoir d'achat des agents.

Dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement et une perte d'attractivité, Un1té MI FO rappelle que l'action sociale est un levier stratégique :

« Elle constitue un argument majeur pour fidéliser les agents et attirer les talents, en leur offrant des dispositifs concrets : aides à la garde d'enfants, restauration, logement... »

Nos représentants FO PREFECTURES ET SMI siégeant au titre de la fédération UN1TE MI FO saluent les efforts consentis dans le budget 2026 pour financer les aides handicap en faveur de nos collègues des préfectures, l'augmentation de 12% du budget de la médecine de prévention mais estiment que ces mesures « ne suffisent pas ». Ils exigent :

- ✓ Un abondement supplémentaire pour revaloriser le B.D.I.L. (Budget déconcentré d'initiative locale) par agent.
- ✓ Une augmentation du montant des aides par enfant (notamment pour les fêtes de fin d'année).
- ✓ Une politique de restauration plus juste, avec un reste à charge raisonnable et des moyens renforcés pour la médecine préventive.
- ✓ Un accès équitable au logement pour tous les agents, quel que soit leur périmètre géographique.

2027 en ligne de mire :

Alors que la CNAS (Commission Nationale de l'Action Sociale) se réunit pour la deuxième fois cette année, **Un1té MI FO** reconnaît les avancées réalisées dans les groupes de travail, notamment sur les textes. Mais la fédération met en garde :

« Les choix budgétaires auront une incidence sur l'avenir, et surtout pour le Projet de Loi de Finances (PLF) 2027 »



**du 3 au 10 décembre 2026
vous allez participer au moment
démocratique de votre ministère**

**VOUS AUSSI !
devenez militant
pour la seule organisation syndicale
qui défend notre périmètre !**



**2026, JE MILITE POUR DÉFENDRE
MA FILIÈRE ADMINISTRATIVE**



LES AGENTS PUBLICS SACRIFIÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Lorsque l'inflation continue de peser lourdement sur le pouvoir d'achat, le Gouvernement maintient le gel du point d'indice et poursuit une politique budgétaire qui sacrifie les agents publics. Pour la FGF-FO, cette situation est le résultat d'un choix politique assumé qui conduit à la précarisation croissante des fonctionnaires et à l'affaiblissement des services publics. Face à cette situation inacceptable, la FGF-FO exige des mesures immédiates pour revaloriser les rémunérations et garantir la reconnaissance des qualifications et des carrières.

En pleine période inflationniste, le Gouvernement a décidé que les agents publics n'auraient toujours pas d'augmentation.

Le point d'indice reste gelé, le tassement des grilles indiciaires supprime le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications.

Au 1er juin 2026, les employeurs publics sont contraints de verser une indemnité différentielle à 862 000 agents publics pour qu'ils ne soient pas payés au-dessous du SMIC.

La tendance s'accélère : la rémunération de la grande majorité des fonctionnaires est bloquée au SMIC ou s'en rapproche.

Le choix politique est clair : la dépense publique est orientée vers les subventions ou exonérations pour les grandes entreprises et l'économie de guerre.

La circulaire publiée le 20 avril 2026 par David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics affirme les priorités budgétaires du Gouvernement : **« L'effort engagé depuis des années en faveur de la Défense doit être poursuivi et amplifié dans les années à venir. La nécessaire conciliation de cette priorité avec la nécessaire maîtrise des comptes publics impose des choix : les budgets ministériels hors mission défense devront globalement être en diminution ».**

L'actualisation de la Loi de programmation militaire adoptée le 19 mai accorde 36 milliards d'euros supplémentaires pour atteindre une dépense de 436 milliards d'euros sur la période 2024 - 2030.

La paupérisation et la précarité de plus en plus prégnante des agents publics est donc un choix assumé du Gouvernement. Cette précarisation entraînera comme certains spécialistes aujourd'hui s'accordent à le dire, une vague sans précédent de démissions.

Pour la FGF-FO, ce choix est inacceptable !

Face à l'inflation, le Gouvernement doit répondre de toute urgence à nos revendications :

- augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% ;
- compensation de la perte subie par la valeur du point d'indice depuis le 1er janvier 2000, - 33% ;
- indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- le pied de grille de la catégorie C à 120% du SMIC ;
- le pied de grille de la catégorie B à 140% du SMIC ;
- le pied de grille de la catégorie A à 160% du SMIC ;
- suppression de la pénalité de 10% lors des congés maladies ordinaires.

Si le Gouvernement refuse la satisfaction de ces revendications, la FGF-FO prendra acte qu'une ligne rouge a été franchie.

Au Gouvernement de prendre ses responsabilités !



CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE

UN1TÉ.MI FO vous informe de votre nouveau droit, effectif au 1^{er} juillet 2026.
Les décrets n° 2026-427 et 2026-428 du 30 mai 2026 sont parus au J.O.
Le congé supplémentaire de naissance est désormais applicable.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout agent (titulaire ou contractuel) parent d'un enfant né ou adopté à partir du 1^{er} janvier 2026, après épuisement du congé de maternité, de paternité ou d'adoption.

À SAVOIR :

- Congé réputé de droit ;
- Durée : 1 ou 2 mois, fractionnable en 2 périodes ;
- Doit être pris dans les 9 mois après la naissance ;
- Doit être sollicité au moins 1 mois avant la date du congé ou 15 jours si suite immédiat au congé paternité ;

RÉMUNÉRATION :

- 1^{er} mois : 70% du traitement et des primes ;
- 2^{ème} mois : 60% du traitement et des primes.

PARTICULARITÉ TRANSITOIRE :

Concernant les naissances et adoptions entre janvier et juin 2026, vous pouvez en faire la demande dès maintenant pour un congé débutant en juillet 2026.

Aussi, vous aurez jusqu'au 1^{er} avril 2027 pour le prendre.

UN1TÉ.MI FO rappelle que ce congé est accordé de droit. L'Administration ne peut pas le refuser. UN1TÉ.MI FO restera vigilant à la bonne application de ces dispositions.

UN1TÉ.MI FO avec vous, pour vous.

Suivez-nous



UN1TÉ



SnicaFO

01/06/2026



L'ADAPTATION DES MÉCANICIENS AUTOMOBILES DES SGAMI FACE À L'ARRIVÉE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

L'industrie automobile connaît une transformation majeure avec la progression rapide des véhicules électriques (VE) et des véhicules hybrides électriques rechargeables (PHEV). Portée par les objectifs de réduction des émissions de CO₂ et les évolutions réglementaires, cette transition énergétique modifie profondément les pratiques de maintenance et de réparation. Au cœur de cette mutation, les SGAMI doivent s'adapter, et leurs mécaniciens et électriciens automobiles doivent monter en compétences.

De nouvelles compétences techniques à acquérir :

- Les principes de fonctionnement des systèmes électriques haute tension.
- Les procédures de diagnostic électronique avancé.
- La gestion et l'entretien des batteries de traction.
- Les protocoles de sécurité liés aux risques électriques.
- Les logiciels de diagnostic et les mises à jour informatiques des véhicules.

Cette évolution implique un renforcement important de la formation initiale et continue.

La sécurité : l'intervention sur un véhicule électrique présente des risques spécifiques liés à la présence de tensions pouvant dépasser 400 volts, voire davantage sur certains modèles récents. Une erreur de manipulation peut entraîner des blessures graves.

Pour intervenir en toute sécurité, les agents doivent obtenir des habilitations électriques adaptées à leurs missions. Ils doivent également respecter des procédures strictes de consignation, utiliser des équipements de protection individuelle spécifiques et travailler dans des zones sécurisées.

La sécurité devient ainsi une composante essentielle du métier, au même titre que les compétences techniques.

Si la transition représente un défi pour le Ministère de l'Intérieur, elle constitue également une opportunité de modernisation et de valorisation des métiers de la maintenance automobile au sein des SGAMI.

Ainsi, si le Ministère de l'Intérieur veut garder des agents formés, il est impératif de revaloriser les salaires.

Le métier de mécanicien évolue ainsi vers celui de technicien spécialisé en mobilité électrique et numérique.

Pour FO Préfectures et des services du MI, le haut niveau des nouvelles compétences acquises ainsi que la très forte responsabilité, justifie un passage en catégorie B.

VIE DES SECTIONS



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS



PRÉFECTURE DE L'ARIEGE



RÉUNION RÉGIONALE OCCITANIE



PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE

VIE DES SECTIONS



PREFECTURE DE LA NIEVRE



PREFECTURE DE LA MARNE



PRÉFECTURE DE LA SEINE ET MARNE



MANIFESTATION DU 30 JUIN 2026



**DÉPART DE HELENE MIGLIORINNI
SECTION GERS**



PRÉFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

Cher(e)s camarades,

Nous vivons actuellement une situation internationale incertaine pour ne pas dire inquiétante avec une tension sur les prix qui affecte la fourniture d'énergie (+14,7 %) mais pas seulement – effet d'aubaine : d'autres produits de première nécessité ou non et des services sont impactés ou risquent de l'être.

Les droits du consommateur doivent être protégés plus que jamais.

Il est donc utile de rappeler l'existence de l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC). C'est une association de consommateurs officiellement reconnue dans la défense des droits des consommateurs et des locataires. Elle est structurée au niveau national (confédération) et au niveau local (union départementale). Tout adhérent FORCE OUVRIERE est, de droit, membre de l'AFOC qui lui délivre une carte d'adhérent.

Sa mission est d'informer, conseiller et de défendre les consommateurs dans différents domaines du quotidien.

A titre d'exemple :

- **Problème de caution ou de garantie (achat, voyage, location de matériel)**
- **Non-conformité avec un devis de travaux (vice de forme, travaux non terminés ou non conformes)**
- **Litige sur la réparation d'un véhicule**
- **Litige après-vente par démarchage à domicile, vente à distance ou par internet**
- **Litige avec un opérateur téléphonique ou un fournisseur d'accès par internet**
- **Litige avec la banque ou la compagnie d'assurances**
- **Aide à l'élaboration d'un dossier de surendettement.**

L'AFOC assure également la défense des locataires et les accompagne pour résoudre les difficultés rencontrées avec le bailleur (entretien, gardiennage, vétusté, chauffage défectueux, augmentation des charges, ...).

L'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges dans tous les domaines.

L'AFOC défend les intérêts des consommateurs et les représente dans les principales instances de concertation face aux professionnels, aux administrations, aux organes certificateurs de qualité, aux commissions départementales de surendettement, ...

Dans le domaine du logement, l'AFOC siège en tant qu'association nationale de locataires à la commission nationale de concertation et elle est présente dans les commissions départementales de conciliation et dans les conseils d'administration et conseils de concertation locative des organismes HLM.

L'AFOC est habilitée à agir en justice afin d'y défendre l'intérêt collectif des consommateurs. Pour un adhérent, les publications les plus intéressantes sont les « cahiers de l'AFOC » accessibles par abonnement (15 €) et la newsletter gratuite. L'AFOC est membre de Conso France qui regroupe au niveau national 9 associations de défense des consommateurs.

Accès au service :

- SOS AFOC par internet
 - Téléphone : 01.40.52.85.85. du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13.30 h à 17 h.
- N'hésitez pas à faire connaître l'AFOC.

CETTE ANNÉE EST AUSSI DÉCISIVE POUR NOTRE SYNDICAT NATIONAL. LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AURONT LIEU EN FIN D'ANNÉE. L'ENJEU EN EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT EN TERMES DE REPRÉSENTATIVITÉ VIS-À-VIS DE NOS INTERLOCUTEURS. TOUS NOS CAMARADES EN ACTIVITÉ SONT MOBILISÉS POUR QUE NOTRE SYNDICAT NATIONAL SE MAINTIENNE À LA PREMIÈRE PLACE ET NOUS LEUR EXPRIMONS NOTRE ENTIÈRE SOLIDARITÉ.



Bien fraternellement

Bernard RIBET

Président de la Section Nationale des Retraités.

**du 3 au 10 décembre 2026
vous allez participer au moment
démocratique de votre ministère**

**VOUS AUSSI !
devenez militant
pour la seule
organisation syndicale
qui défend notre
périmètre !**

**2026, JE MILITE POUR DÉFENDRE MA FILIÈRE,
ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE OU SOCIALE**

